



## consultation des documant avant AG

Par **verolorene**, le **31/08/2021** à **17:09**

bonjour ,

comme indiqué dans la convocation , les documents étaient consultables le vendredi 27 août au syndic - l'AG devant avoir lieu ce samedi 04 septembre

j'ai appelé le syndic pour les informer de ma présence , il m'a été répondu que ce n'atait pas possible car la personne responsable de ma copropriété était en congés et que son assistante n'avait pas accès aux documents (déjà très étonnant)

j'ai donc envoyé un mail ( le 24/08) leurs demandant un rdv ce début de semaine et pas de réponse .

que me conseillez vous de faire dans la mesure où ils y a de gros problèmes dans la comptabilité ( exemple : surfacturation de travaux , votés pour 2 266 € , facturés plus de 9 600 € )

dans l'attente de votre réponse

bien cordialement

V.LEFEBVRE

Par **Marck.ESP**, le **31/08/2021** à **17:14**

Bonjour

L'AG aura lieu quoi qu'il en soit, mais elle peut refuser de voter ou voter contre.

<https://arc-copro.fr/documentation/deux-decret-alur-viennent-dentrer-en-vigueur-modalites-de-consultation-des-comptes-et>

Par **verolorene**, le **31/08/2021** à **17:24**

bonjour ,

merci pour votre réponse

il n'est pas possible d'engager une procédure contre le syndic dans ce cas ?